



## Travaux téléphonie sur mon terrain

Par **phil5525**, le **19/08/2023** à **10:02**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un terrain dans une petite ville des Bouches du Rhone.

Depuis quelques temps je suis contacté par la société de téléphonie car ils veulent passer un câble de chez moi à leur antenne qui se situe 300 m plus haut.

Je leur ai fait comprendre que je ne suis pas intéressé par leur projet et que je refusais les travaux ainsi que toute servitude de quelque nature que ce soit.

Mais ils insistent et m'ont fait parvenir les travaux détaillés qu'ils veulent réaliser.

Ma question : peuvent-ils passer outre mon refus et réaliser leurs travaux? Quels sont mes droits?

Merci pour votre réponse

Par **Cousinnestor**, le **19/08/2023** à **10:28**

Hello !

Non, cette société ne peut pas passer outre votre refus (sauf si l'antenne en question est un projet reconnu d'utilité publique, mais alors cette société l'aurait fait valoir !).

A+